

# Agneau lourd express

Bulletin courriel des Éleveurs d'ovins du Québec | volume 62 | juin 2017

1 de 2

## - Prix de l'agneau lourd -

Le 7 juin dernier se tenait une rencontre de négociation pour établir le prix. Une entente a été conclue pour une période de 9 semaines, soit du 18 juin au 19 août. Tel qu'indiqué dans le tableau ci-contre, le prix pour les agneaux lourds vendus en engagement annuel a été établi à 10,50 \$ / kg / carc. et à 10,25 \$ / kg / carc. pour ceux vendus en offre hebdomadaire.

## - Prix de l'agneau lourd biologique -

Le prix de l'agneau lourd biologique est négocié une fois par année. Les prix selon les catégories pour la période du 18 juin 2017 au 16 juin 2018 se maintiennent comme suit :

- 16,4 kg à 18,4 kg : 16,75 \$ / kg / carc.
- 18,5 kg à 21 kg : 15,50 \$ / kg / carc.

## - CEPOQ -

**Un évènement à ne pas manquer cet été : LE 15 JUILLET 2017! LE PIQUE-NIQUE OVIN PROVINCIAL DU CEPOQ!**



Soyez de la fête avec nous pour les 20 ans du CEPOQ et venez profiter d'une foule d'informations sur la production ovine ainsi que des moments pour échanger entre producteurs de partout au Québec !

Toute l'équipe vous attend à notre ferme hôte de La Pocatière : la ferme de recherche ovine du CDBQ ! Consultez le : [www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)

			Prix de base (kg / carc.)	Prélevé pour engagement annuel (kg / carc.)	Prix payé au producteur (kg / carc.)
Période	7 mai au 17 juin 2017	Annuel	10,15 \$	(0,15 \$)	10,00 \$
		Hebdo.	9,90 \$	(0,15 \$)	9,75 \$
Période	18 juin au 19 août 2017	Annuel	10,50 \$	(0,15 \$)	10,35 \$
		Hebdo.	10,25 \$	(0,15 \$)	10,10 \$

## - Toujours la fête... -

C'est encore le Ramadan jusqu'à la St-Jean. La Grande fête de l'Aïd devrait donc avoir lieu au début septembre pendant la fin de semaine de la Fête du travail. La demande est forte pour ces fêtes. Les formulaires de l'encan spécialisé pour la Grande fête vous seront envoyés prochainement. Les offres d'agneaux lourds pour l'événement doivent parvenir à l'agence à la date limite du 14 juillet, Fête des Français!

## - Nouveau formulaire P6 et preuves de vente à un abattoir de proximité obligatoires -

Le formulaire P6 Ventes directes au consommateur inclut maintenant une déclaration du type de vente réalisée. Cette déclaration doit parvenir à l'agence pour que ces ventes soient confirmées. **À partir du 12 juin 2017, si vous vendez des agneaux à un abattoir de proximité pour un consommateur désigné, vous devrez obligatoirement joindre une copie de la facture de vente à l'abattoir.**

## - ATQ : Subventions pour l'achat d'outils automatisés de traçabilité -



L'initiative fédérale, provinciale et territoriale Cultivons l'avenir 2 se poursuit jusqu'au 31 mars 2018. Ainsi, dans le cadre du programme d'appui à l'implantation de systèmes, les producteurs ont jusqu'au 8 janvier 2018 pour présenter une demande leur permettant de profiter de subventions applicables pour l'achat de lecteurs RFID, d'appareils mobiles de type « PDA » et de logiciels de traçabilité.

Les demandeurs respectant les conditions d'admissibilité peuvent obtenir une aide financière allant jusqu'à 70 % du coût d'achat d'équipement ou d'installation de traçabilité.

Les entreprises agricoles désirant soumettre une demande de subvention sont invitées à communiquer directement avec un agent du Service d'automatisation d'Agri-Traçabilité Québec au :

**1 866 270-4319 # 3 ou  
automatisation@atq.qc.ca**

Visitez-nous au <https://www.atq.qc.ca/fr/lecteurs-rfid> pour obtenir des détails sur les modalités d'obtention des subventions. ■ ➤

*- Changements à la Convention -*

À cours de la dernière année, Les Éleveurs d'ovins du Québec (LEOQ) se sont penchés sur les améliorations à apporter à la Convention de mise en marché des agneaux lourds, et ce, de concert avec les acheteurs lors de la dénonciation de celle-ci. Les parties se sont entendues sur quelques changements. La nouvelle Convention a été envoyée à la Régie des marchés agricoles pour homologation mais elle est en vigueur depuis le 10 mai dernier, date à laquelle elle a été signée par toutes les parties. Le résumé des principales modifications est comme suit.

- **Pénalité lot trop gras à 18 mm.** La réduction de 15 % du prix s'applique sur les agneaux de 18 mm de gras dorsal et plus d'un lot d'au moins 5 agneaux dont plus de 50 % des agneaux fait 18 mm et plus. Le seuil avait été abaissé à 16 mm depuis janvier 2016. (Art. 3.03).
- **Élimination de la pénalité pour lot trop petit.** Même si plus de 50 % d'un lot a un poids inférieur à la catégorie demandée, aucune réduction du prix n'est appliquée. (Art. 3.03).
- **Redistribution d'un volume en engagement annuel abandonné par un acheteur.** Un acheteur qui renonce à son

engagement annuel en tout ou en partie ne peut plus redemander son volume lors de l'appel d'offres aux autres acheteurs. (Art. 3.17).

- **Cas de force majeure.** Un acheteur ne peut justifier un manquement à son engagement annuel par un changement des conditions du marché (Art. 3.18).
- **Contrats de développement de marché.** Un acheteur peut conclure une entente avec LEOQ pour approvisionner un nouveau marché pour une période déterminée. Les agneaux faisant partie de l'entente sont payés au prix de l'engagement annuel (Art. 3.37)
- **Responsabilité en cas de mort à l'étable.** L'acheteur n'est pas responsable des agneaux morts dans l'aire de réception, sauf si la mortalité découle d'une erreur ou d'une omission causée par son personnel (Art. 6.02).
- **Baisse de la garantie d'approvisionnement.** Le volume garanti aux acheteurs est de 800 agneaux par semaine, plutôt que 1100 (Annexe 10). ■

Pour plus de détails, consulter la Convention :  
[www.agneauquebec.com](http://www.agneauquebec.com)



## Express Marché

Information sur le nombre d'agneaux lourds transigés ainsi que leur poids et leur indice de classification moyenne.

### Nombre d'agneaux lourds transigés en Ontario et au Québec

Province	De janv. à mai 2016	De janv. à mai 2017	Variation
Québec	27 025	26 516	(1.9 %)
Ontario	29 813	24 163	(26.1 %)

Source : Agence de vente des agneaux lourds et Ontario Sheep Marketing Agency

### Répartition des poids des agneaux lourds livrés à l'Agence de vente entre janvier et mai 2017

Moins de 16,4 kg	0,04 %
Catégorie 1	11,57 %
Catégorie 2	76,10 %
26,01 à 28 kg	6,52 %
plus de 28,01 kg	5,77 %

Indice provincial (janv. et mai 2017) : 101,2

### Capacité du marché

Depuis le mois de mars, la demande des acheteurs est supérieure à l'offre totale en agneaux lourds. La situation est similaire partout en Amérique du Nord et a provoqué les hausses de prix observées.

Période	Total de la demande	Total de l'offre	Différence en %
Janvier	5968	6277	5.18%
Février	5385	5567	3.38%
Mars	5064	4866	-3.91%
Avril	5704	4990	-12.52%
Mai	8165	5922	-27.47%
Juin (partiel)	2716	2512	-7.51%
<b>Total général</b>	<b>33 002</b>	<b>30 134</b>	<b>-8.69%</b>

En cas de divergence entre une information de ce bulletin et le Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds ou la Convention de mise en marché des agneaux lourds, ces derniers ont priorité.